



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216004739-20260925-D42_09_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2026**

Délibération N°42/09.2026

Date de convocation :
16/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PION, EYNARD PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absente excusée : Mme PERROT

Absent : M. ETAIN

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
02/10/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Anne-Sophie PLASMANS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande subvention drapeau commémoration

Mme le maire indique qu'elle a fait examiner le drapeau de commémoration par une entreprise spécialisée. Il n'est pas possible de faire partir les taches car c'est le drapeau qui a déteint. Il est cependant possible de le nettoyer et procéder au changement de la frange dorée pour un montant de 408 euros.

Ce projet serait subventionnable par l'ONAC et la Région Hauts de France

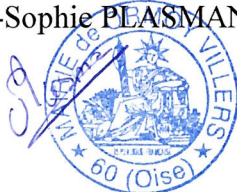
Vu le devis de rénovation du drapeau de commémoration de la Commune d'Ormoy-Villers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

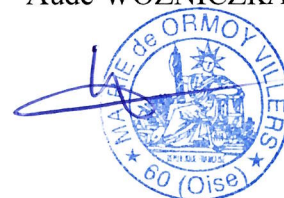
- **APPROUVE** du drapeau de commémoration
- **SOLLICITE** une subvention de l'ONAC aux taux maximum
- **SOLLICITE** une subvention de la Région Hauts de France au taux maximum
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Ormoy-Villers, le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie PLASMANS



Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **07/10/2026**